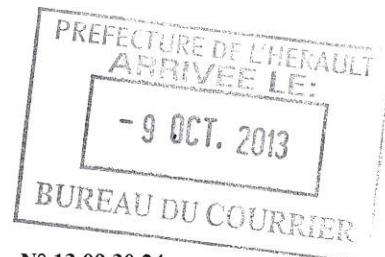


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24
Date de la convocation : 24 septembre 2013



N° 13.09.30.24

L'an deux mille treize et le trente du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme MANNY, MM FÉVRIER, SAVY.

PROCURATIONS : M. ALLOUCHE en faveur de Mme CARRETIER
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme PLAYS
M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST, Mme TARAYRE, M. PLANCHERON

DENOMINATION DE VOIE

Rapporteur : Mme Roméro

Dans le cadre des cérémonies de jumelage à venir, il est proposé au Conseil municipal :

- De dénommer Rue de KALKAR la voie dénommée, à ce jour, Ancien Grand Chemin de Montpellier à Lodève pour sa partie comprise entre le giratoire de l'échangeur de Fontcaude voie sud et le giratoire des Anciens d'Indochine sur le RD 5*14
- D'y adopter la numérotation métrique.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Mme Roméro à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 3.10.2013
et publication le 17.10.2013

Le Maire

